

Des dangers d'un autre genre le menacèrent bientôt. Pendant le siège de Lyon, le pont était resté compris dans les travaux intérieurs.

On l'avait fortement protégé par une redoute et des chemins couverts sur la rive gauche, qui avaient à se défendre contre les feux de l'ennemi, dont les batteries se trouvaient à la Ferrandière et à la Tête-d'Or.

Tenant beaucoup à couper ce passage, ce qui lui aurait livré immédiatement les Brotteaux, Dubois Crancé, du château de la Pape, où était son état major, lança contre le pont des bateaux chargés d'artifices destinés à l'incendier.

En sa triple qualité de lyonnais, de royaliste et d'ingénieur, Morand prenait une part des plus actives aux travaux, surtout à ceux destinés à protéger son ouvrage.

Il fit établir et surveilla lui-même, jour et nuit, avec le plus grand soin et le plus grand courage, les chaines placées en travers du Rhône, en face de la rue Dauphine, pour arrêter ces brulots; son succès fut complet et le pont fut sauvé.

Mais après une lutte mémorable de cinquante trois jours, pendant lesquels personne n'était venu à son secours, Lyon fut forcé de se rendre et de subir la loi cruelle du vainqueur. Elle s'exerça particulièrement contre tous ceux qui avaient pris une part quelconque à la défense, directe ou même indirecte, en donnant de l'argent.

Les travaux et les opinions de Morand étaient trop connues, pour qu'il ne fut pas une des premières victimes désignées à la vengeance; du reste bien loin de nier sa participation, il s'en fit gloire.

Son exécution était fixée au 24 janvier 1794; le 21 janvier, lorsque les portes s'ouvrirent pour l'appel des con-